

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Convocations adressées le quatre octobre deux mil dix-huit à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-huit le onze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par l'Adjoint au Maire (en l'absence du Maire) s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Adjoint au Maire.

Présents en début de séance : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints ; Mesdames et Messieurs Sandrine HAMON, Franck FOURNIER, Jean-Pierre GUAIS, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Marie-Françoise BOURGEGAIS, Michel BELLIER, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusée : Monique CADOT.

Monsieur Jean-Pierre GUAIS a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2018 est adopté à l'UNANIMITE.

2018068 – ADDITIF - LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Annulation cession parcelle n° 27 à M. LAUNAY Stéphane et réservation parcelle n° 1

Présentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur Launay Stéphane s'est porté acquéreur du lot n° 27 d'une superficie de 511 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété, cession approuvée par délibération du conseil municipal du 13 septembre 2018.

Or, M. Launay souhaite annuler cette réservation de parcelle n° 27 et réserver la parcelle n° 1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ACCEPTE l'annulation de la réservation du lot n° 27 par M. Launay Stéphane.

Monsieur Launay Stéphane s'est porté acquéreur du lot n° 1 d'une superficie de 505 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 19 917,20 € HT soit 23 634,00 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 1 à Monsieur Launay Stéphane,
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 23 rue du Pont de Normandie
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Arrivée de Thomas JEANNEAU

2018069 – ADDITIF - LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n°21 à M. GAIGNER

Bruno et Mme FOURNIER Dorothée,

Présentation : Laurent LEFEVRE

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Monsieur Gaigner Bruno et Madame Fournier Dorothée se sont portés acquéreurs du lot n° 21 d'une superficie de 523 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 20 627,12 € HT soit 24 476,40 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 21 à M. Gaigner Bruno et Mme Fournier Dorothée
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 9 avenue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Arrivée de Franck GAUTEUR

2018070 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Laurent LEFEVRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

- 2018-025 – Section AC 330 – 14 rue des Tilleuls – La commune n'exerce pas son droit de préemption.
- 2018-026 – Section AB 717 – 45 rue de Laval – La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Concessions de terrains dans le cimetière communal de Quelaines :

- Concession n° 1158 : M. Mme BRIELLES Pierre et leur famille – A compter du 18 juillet 2018 pour une durée de 50 ans.
- Concession n° 1159 : Mme FOURNIER Marie-Josèphe pour M. et Mme Landais Joseph – A compter du 14 août 2018 pour une durée de 30 ans.
- Concession n° 1160 : M. Mme LEPINE Jean-Pierre/Jacqueline et leur famille – A compter du 23 août 2018 pour une durée de 30 ans. (Cavurne n° 42).
- Concession n° 1161 : M. Mme LAIGNEAU Jean/Denise et leur famille – A compter du 12 septembre 2018 pour une durée de 30 ans.

Concessions de terrains dans le cimetière communal de Saint-Gault :

- Concession n° 93 : M. Mme GUAIS Roland/Marie-Thérèse – A compter du 23 juin 2018 pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2018071- EXTENSION ET REHABILITATION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Présentation : Laurent LEFEVRE

2018071a) – Approbation Avant-Projet Définitif et coût définitif de rémunération du maître d'œuvre.

Le dossier d'extension et de réhabilitation des ateliers municipaux est en phase A.P.D. (Avant-Projet Définitif), sans changement avec le dossier tel qu'il vous a été présenté en phase A.P.S. (Avant-Projet Sommaire).

Il convient dès lors de vous prononcer sur ce projet en phase A.P.D. ainsi que sur le coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre qui est arrêtée à 6.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

1° ARRETE l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension et à la réhabilitation des ateliers municipaux tel qu'il a été présenté par le maître d'œuvre ;

2° FIXE le coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre à 6.000,00 € hors taxes, soit 7.200,00 € toutes taxes comprises.

3° AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes aux présentes décisions.

2018071b) – Autorisation de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Les pièces techniques présentent un découpage de travaux en douze lots :

Lot	Description des lots
01	VRD
02	Maçonnerie
03	Charpente bois
04	Couverture Bardage Acier
05	Menuiseries extérieures aluminium
06	Portes sectionnelles
07	Menuiseries intérieures bois
08	Plâtrerie – Plafonds
09	Plomberie WMC
10	Electricité – Chauffage
11	Carrelage - Faïence
12	Peinture -- Revêtements muraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager une consultation de travaux, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes pièces afférentes à la présente décision.

2018071c) – Autorisation de signer les marchés de contrôle technique, Santé Protection Sécurité, diagnostic amiante, fondations de sols.

Une consultation a été lancée auprès de prestataires pour les missions de contrôle technique et contrôle sécurité.

Pour la mission de contrôle technique, quatre offres ont été réceptionnées et sont techniquement équivalentes ; le prix diffère :

APAVE	1 520 € HT
SOCOTEC	1 580 € HT
VERITAS	2 400 € HT
QUALICONSULT	3 510 € HT

Sur proposition du maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** l'offre du bureau de contrôle **APAVE**, pour un montant HT de **1 520 €**, soit **1 824 € TTC** et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Par ailleurs, cinq offres ont été réceptionnées pour les coordonnateurs sécurité ; elles sont toutes conformes à la demande. La différence de prix entre chaque offre s'explique en partie par le temps estimé à passer en phase conception et par le coût horaire prévu pour chacune des visites en phase réalisation.

SECURIS BTP	1 188,00 € HT
SOCOTEC	1 260,00 € HT
APAVE	1 388,75 € HT
QUALICONSULT	1 765,00 € HT
VERITAS	2 175,00 € HT

Sur proposition du maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** l'offre du bureau de **SECURIS BTP** pour la mission de Coordination Santé Protection Sécurité, pour un montant HT de **1 188,00 €** soit **1 425,60 € TTC** et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Enfin, il vous est proposé de confier l'étude géotechnique de conception à **FONDOUEST**, pour un montant **HT de 2 513,00 €** soit **3 015,60 € TTC** et les diagnostics obligatoires avant travaux (amiante) à **CITO DIAG** (constitution du dossier : 250 € HT puis prix unitaire par prélèvement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'UNANIMITE** et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les devis correspondants et toutes pièces relatives à ce dossier.

2018072 – PARTICIPATION DES COMMUNES RURALES AUX DEPENSES SCOLAIRES : Année 2017/2018

Présentation : Christine DE PONTFARCY

Pour l'année scolaire 2017-2018, deux enfants dont les parents sont domiciliés sur la Commune de Quelaines Saint-Gault, sont scolarisés en classe ULIS élémentaires à Château-Gontier. La commune ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de ces enfants dans une autre commune revêt un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, la commune de résidence doit participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classes CLIS, ...).

La participation demandée à la commune pour l'année 2017-2017 est de 544,00 € par élève de CLIS, soit 1 088,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE **ACCEPTÉ** de participer aux frais de scolarité des enfants concernés et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente décision.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

2018073 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS – Avenant n° 2

Présentation : Christine DE PONTFARCY

Par délibération n° 2017035 du 30 mars 2017, le conseil municipal a décidé d'accorder une autorisation ponctuelle pour le restaurant scolaire et la garderie, pour le sapeur-pompier volontaire engagé en intervention avant d'avoir pu reprendre son (ses) enfant(s).

La liste des sapeurs-pompiers est réactualisée à chaque rentrée scolaire, nécessitant ainsi la signature d'un avenant à la convention initiale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 correspondant.

2018074 – FIBRE OPTIQUE - Adressage

Présentation : Hugues GENDRY

Afin de préparer la pose de la fibre optique sur le territoire communal, le conseil municipal doit se prononcer sur les noms et dénominations des voies communales.

Le système d'adressage proposé est le système métrique qui avait été travaillé avec La Poste et qui conviendrait pour la fibre optique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE ce type d'adressage.

Arrivée de Colette Seyeux et Emmanuelle Clairet

2018075 - PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL

Présentation : Laurent LEFEVRE

Monsieur Lefèvre rappelle au conseil municipal qu'une prime est versée au personnel communal, au prorata de la durée hebdomadaire de travail pour les agents à temps non complet, et selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire pour les agents à temps partiel.

Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53) réuni 13 mars 2018, a porté à 955 739 € le montant net pour un agent à temps complet, pour l'année. (Augmentation de 10,33 € par rapport à la prime 2017).

En conséquence, il est proposé d'approuver ce montant pour la prime de fin d'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- DECIDE de retenir la proposition du comité technique du CDG 53 pour les agents stagiaires et titulaires ;

-VALIDE le tableau établi par le CDG 53 pour présenter les différentes formules de calcul permettant d'obtenir le montant brut de départ en fonction du régime des agents.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

2018076 – Résidence Autonomie : 3 octobre 2018

Présentation : Hugues GENDRY

Repas des Familles :

Date : dimanche 7 octobre 2018

152 personnes inscrites

Animation : Laurence OLIVIER, accordéoniste, montant de la prestation : 150 €
Service assuré par les agents, les bénévoles et les élus.

Portes Ouvertes :

Date : samedi 20 octobre 2018 de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h

La communication se fera par affiche A4 pour les commerces, CIAS, Hôpitaux, les communes de la Communauté de communes du Pays de Craon et sur le site internet de la commune.

Un article sera diffusé le 12 octobre 2018 dans le Haut-Anjou pour un montant de 450 €.

Des producteurs locaux seront présents à cette journée.

- Maison ROYER, Producteurs de foie gras de canard – Quelaines-Saint-Gault
- M. DUBOURG, Producteur de porcs - Cossé-le-Vivien
- La fromagerie Bio du Maine - Entrammes
- M. VIOT, Pommes et Poires - Beaulieu-sur-Oudon
- M. DAUDIN, Pomme de terre – Cosmes (l'après-midi)
- M. DELAVARENNE, Jus de pommes et confiture
- M. BOITEUX, Explication de la fabrication du miel – Quelaines-Saint-Gault
- Mme MEIGNAN, Oeufs – Marigné-Peuton
- M. GARNIER, Lait Bio
- Mme GENDRY, Fleuriste – Quelaines-Saint-Gault
- M. PROD'HOMME, Boulanger – Quelaines-Saint-Gault ?
- M. CHAUVIN, Boulanger – Quelaines-Saint-Gault ?

Choix de l'architecte :

- Bleu d'Archi : 27 000 € + 6 000€ déjà versé pour les 1ers plans.

- A 3 : 45 760 €

Proposition de la commission de retenir Bleu d'Archi pour un montant d'environ 27 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, RETIENT le cabinet Bleu d'Archi pour le montant indiqué ci-dessus, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

Questions diverses :

Organisation à Quelaines de l'opération « Défi des 37 » : le 23 mai 2019

2018077 – Enfance Jeunesse : 4 octobre 2018

Présentation : Christine DE PONTFARCY

• Choix des stores au restaurant scolaire

La commission propose les choix suivants :

Encadrement : beige 1015 (même couleur que le montant des baies)

Stores : solstis 92- 2167 Concrète

Montant des travaux : 8460 ,32 € TTC (+ 642 € TTC alimentation électrique)

Le Conseil Municipal ADOPTE cette proposition à l'UNANIMITE.

• Portes ouvertes au restaurant scolaire

La commission s'oriente vers la participation à la porte ouverte du 20 octobre 2018, en lien avec la résidence autonomie.

Un courrier d'invitation sera envoyé aux familles des deux écoles.

- Visite de la salle de restauration.
- Atelier dégustation proposé par les cuisinières
- Exposition photos intergénérationnelle
- Repas à thème proposés au restaurant scolaire.
- Découverte de légumes anciens proposés lors de la semaine du goût (semaine qui précède la porte ouverte).
- Echange avec les cuisinières, des fournisseurs de la cuisine centrale et des élus.

- Temps du midi

Ce sujet sera abordé au Comité de Pilotage ALSH du 10 octobre 2018.

Une première évaluation du coût d'un double service a été faite.

Entre 125 et 150 heures par an seraient nécessaires pour un bon fonctionnement d'un double service.

Les conséquences d'une telle modification auraient-elles un impact sur les tarifs du périscolaire ? La commission n'est pas favorable à une modification des tarifs de l'accueil périscolaire du matin.

- Questions diverses

- Conseil Municipal des Enfants

9 candidats pour l'école Ste Marie pour 4 postes

11 candidats pour l'école M. Carême pour 7 postes

Les affichages ont été mis en place dans les écoles, à la maison des loisirs, au restaurant scolaire et à la mairie.

Les élections du 12 octobre :

- 13 h 45 : CE2 M. Carême
- 14 h 30 : CM1 /CM2 M. Carême
- 15 h 15 : CE2/CM1/CM2 Ste Marie

Le dépouillement du 12 octobre à 16 h 45 est ouvert au public – proclamation des résultats – verre de l'amitié -

Le 16 octobre 1ere séance à 16 h 45 : élection du maire, des adjoints, constitution des commissions, projets ...

18 h proclamation des résultats - ouvert au public - invitation de la presse.

- Bilan argent de poche

En avril, 4 jeunes ont participé au chantier argent de poche

Et en juillet août ce sont 21 jeunes qui y ont participé.

Soit un total de 177 ½ journées pour un montant total de 2 655 €

Principales tâches effectuées :

- Rangement à l'école maternelle + souffleur + nettoyage mobilier
- Désherbage écoles, lotissement, St Gault
- Animation à la résidence autonomie, olympiades,
- Réalisation étagère foot + kitchenette maison des loisirs
- Peinture des buts de foot, table de ping-pong, étagère foot
- Préparation des dossiers de rentrée
- Préparation de la liste électorale du CME, des cartes d'électeurs
- Ménage école après travaux + remise en place des classes ...

La réunion bilan est prévue le 6 octobre.

Questions diverses :

Un membre de la commission s'interroge sur le regroupement des collégiens place de Stetten, la protection en cas de pluie vu le nombre ...

Il est proposé d'aller voir sur place un départ.

2018078 – QUESTIONS DIVERSES

2018078A) Commémoration du 11 novembre :

Présentation : Laurent LEFEVRE

Il n'y aura pas de messe

10 h 15 : Cimetière de St Gault – Dépôt de gerbes

10 h 45 : Départ de la Mairie – Cortège pour 11 h : Cimetière de Quelaines – Dépôt de gerbes

11 h 45 : Convivialité à la Salle des Fêtes

2018078B) Commission extra-municipale « Eglise de St Gault »

Présentation : Laurent LEFEVRE

Lors du conseil municipal du 12 avril dernier, il était convenu de solliciter des personnes de Quelaines Saint-Gault pour participer à la réflexion sur le devenir de l'église de St Gault. Le Père Foucher, Alain Ruault, René Jallu et Bernard Landais ont accepté de se joindre aux élus désignés (Christine De Pontfarcy, Laurent Lefèvre, Thomas Jeanneau, Jean-Pierre Guais, Céline Chevalier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DESIGNNE ainsi qu'il suit la composition de ladite commission :

Monique Cadot, Maire, membre de droit
Christine De Pontfarcy, Laurent Lefèvre, Adjointes au Maire
Thomas Jeanneau, Jean-Pierre Guais, Céline Chevalier, Conseillers Municipaux, membres élus
Père Foucher, Alain Ruault, René Jallu, Bernard Landais, membres non élus

2018078C) Rétrospective 25^{ème} anniversaire du Jumelage : 19 octobre 2018, à 20 h 30

2018078D) Travaux de voirie 2018 – Avenant au marché de travaux passé avec l'entreprise Pigeon

Présentation : Laurent LEFEVRE

Les travaux de voirie 2018 sont engagés et nécessitent des travaux complémentaires pour un montant total HT de 3 367,34 € soit 4 040,81 € TTC, ce qui nécessite un avenant au marché initial passé avec l'entreprise PIGEON TP :

- Travaux supplémentaires maison médicale, cheminement espaces publics devant commerces et travaux place Louis Le Goff : + 1 732,77 € HT
- Pose de dalle avec trappe, sur Puits rue du Stade : + 1 634,57 € HT

Le marché initial s'élevait à : 33 072,34 € HT
Avenant n° 1 : 3 367,34 € HT (+10,18 %)
Nouveau montant du marché : 36 439,68 € HT, soit 43 727,62 € TTC

Il vous est demandé de vous prononcer sur cet avenant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ACCEPTE l'avenant n° 1 passé avec l'entreprise PIGEON TP pour les travaux de voirie 2018 et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes pièces relatives à la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

2018078E – Participation citoyenne
Présentation : Laurent LEFEVRE

La commune compte neuf référents sécurité. Le protocole « participation citoyenne » sera signé avec les services de la gendarmerie, en présence de M. le Préfet de la Mayenne ou son représentant, la semaine du 5 au 9 novembre 2018.

La première réunion des référents sécurité est envisagée le 1^{er} décembre 2018.

2018078F – Voie de la 2^{ème} DB du Maréchal Leclerc – Flash info et recherche de photos
Présentation : Laurent LEFEVRE

La sortie d'un guide Michelin de la Voie de la 2^{ème} DB est prévue pour la rentrée de septembre 2019 au niveau national. La commune de Quelaines Saint-Gault se situe sur le parcours de la 2^{ème} DB. A ce titre, les élus souhaitent matérialiser une « partie de la voie sacrée » par une borne spécifique de la commune.

M. Poirier recueillera le témoignage d'Alain Huet notamment, qui avait 11 ans à l'époque. Il vous est proposé de solliciter Hervé Hardy pour prendre note de ces témoignages.

Toute la population est invitée à prêter ses photos et/ou documents en mairie pour enrichir ce dossier.

2018078G – Portes ouvertes à la Résidence Autonomie et à la Restauration scolaire : 20 octobre 2018 * de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h

2018078H – Remerciements de la famille de Jean-Pierre Guais pour les messages de sympathie adressés lors du décès de leur maman.

2018078I – Parquet de la Salle des Fêtes

Présentation : Laurent LEFEVRE

L'entretien du parquet de la Salle des Fêtes se déroulera du 12 novembre au 22 novembre 2018. Une exposition de scrapp booking devait s'y dérouler les 17 et 18 novembre 2018. Un consensus a été trouvé pour que l'exposition se déroule à la Grange du Buat.

2018078J – Point d'eau au cimetière : Jean-Pierre Guais attire l'attention sur l'absence de point d'eau dans le cimetière, près des cavurnes.

Il n'y a plus de questions diverses, la séance est levée à 22 h 10.